

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/04/2024

Réuni le : 11/04/2024

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration n'adopte pas la répartition de la Dotation Horaire Globale proposée par la Principale après concertation avec les membres du Conseil pédagogique le 4 avril 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	7
Contre :	16
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0